

PROGRAMME D'AIDE À L'INVESTISSEMENT

« PRODUIRE DU PEUPLIER AGROFORESTIER »

Lancement d'un pilote national pour une filière "made in France" et durable

Contexte

Le peuplier est un arbre à croissance rapide cultivé en haute tige pour le marché du bois d'œuvre. Les produits de la coupe sont utilisés en déroulage pour la fabrication d'emballages et de contreplaqués ; en sciage pour les palettes, la caisserie et la literie ; et dans une moindre mesure ils sont également valorisés pour d'autres utilisations comme les panneaux de fibres, la pâte à papier, le bois-énergie ou encore le paillage. Très prisée par l'industrie du bois, cette essence de production revêt, en France, une importance économique non négligeable.

Cependant, la filière populicole française fait aujourd'hui face à un risque de pénurie de matière première, liée à l'augmentation significative de la demande et à la baisse du rythme des replantations depuis une vingtaine d'années. Dans ce contexte, il devient essentiel de développer des **modèles d'accompagnement nouveaux**, tant sur le plan technique que financier.

Le peuplier agroforestier rassemble un large éventail de possibilités, en parcelles cultivées (formes intra-parcellaires ou de bordures) ou en systèmes d'élevage (prairies pâturées, parcours volailles...), etc. Il contribue, à son échelle, au soutien de la filière populicole française. Pour l'agriculteur, l'arbre présente de **multiples avantages agronomiques** : atténuation des aléas climatiques (sécheresse, gel, vent...) par la création d'un microclimat favorable aux cultures ou aux animaux, stabilisation du sol et lutte contre l'érosion, amélioration de la qualité de l'eau, développement de la biodiversité, séquestration de carbone, etc. Grâce à un **cycle de production court** (15 à 20 ans), il fournit une ressource en bois durable, rapidement mobilisable et **génératrice de revenus**. Des peupliers agroforestiers sur pied et bien gérés constituent ainsi un capital précieux, qui valorisent l'exploitation agricole et présentent de nombreux bénéfices économiques et environnementaux.



Dans ce contexte, l'Association Française d'Agroforesterie et AgroEnergie Conseil s'associent pour lancer **un appel à projets commun visant à soutenir la plantation de peupliers agroforestiers** sur les territoires de France.

L'Association Française d'Agroforesterie promeut et développe les pratiques agroforestières à toutes les échelles de territoire, dans une approche intégrée visant l'amélioration des performances agronomiques, économiques et environnementales des systèmes de production agricoles et alimentaires. Elle a notamment pour mission d'informer, d'accompagner et de conseiller les agriculteurs et les acteurs des filières, tant sur la mise en place de nouveaux systèmes de culture ou d'élevage intégrant l'arbre et la haie, que sur leur gestion et valorisation à long terme.

AgroEnergie Conseil (AEC) est une entreprise qui développe des projets d'économie durable avec les acteurs des territoires. Parmi ses activités, AEC est gestionnaire de peupleraies, mandataire de deux structures : un groupement forestier pour l'achat de parcelles populicoles et une SAS pour le financement de plantations (SAS Poplar). L'objectif premier est de produire des bois de grande qualité pour l'industrie du déroulage.



Description du programme – Appel à projets

Le programme « **Produire du Peuplier Agroforestier** » s'adresse à tout agriculteur désireux d'implanter un projet agroforestier à base de peuplier sur son exploitation (cultures ou élevage). Il permet la mutualisation de l'entretien des arbres et de la vente des bois, et garantit un suivi technique optimal, mobilisant la meilleure expertise.



Plusieurs régions de la moitié nord de la France, particulièrement propices à la croissance des peupliers, ont été ciblées pour initier ce premier pilote :

- La Normandie
- Le Centre-Val de Loire
- Les Pays de la Loire
- Les Hauts-de-France
- Le Grand-Est

10 à 15 projets seront sélectionnés pour cette première année de lancement.

L'Association Française d'Agroforesterie assurera l'**appui technique** auprès des agriculteurs pour élaborer et organiser les projets de plantation. AgroEnergie Conseil apportera une **solution de financement et de gestion des arbres** adaptée aux besoins et aux objectifs de chaque agriculteur, afin qu'ils puissent mener à bien leur projet tout en sécurisant le résultat final (qualité de la pousse et des bois).



Modèle d'investissement et financement des plantations

Le présent appel à projets vise à **soutenir l'investissement pour la mise en place et la gestion de parcelles agroforestières intégrant le peuplier.**

Le principe de fonctionnement est simple : l'agriculteur reste titulaire du foncier et propriétaire de sa parcelle, et délègue la gestion des peupliers (depuis la plantation jusqu'à la coupe et la vente des bois) à un opérateur sélectionné. AgroEnergie Conseil finance à 100% la plantation et les travaux d'entretien des arbres, à travers la SAS Poplar.

Chaque année, le porteur de projet perçoit une **avance sur le revenu de la coupe des bois**, selon une rémunération et une modalité de gestion des arbres préalablement convenues dans un contrat. L'avance annuelle sur coupe est déterminée en fonction du nombre de tiges plantées (à partir de 0,75 €/peuplier/an).





Déroulement de l'accompagnement

1. Réception des demandes de financement (formulaire ci-dessous), étude des dossiers et sélection des projets ;
2. Diagnostic et élaboration des projets de plantation agroforestiers avec les bénéficiaires (dossier technique) : choix de la zone de plantation, de l'itinéraire technique, du schéma d'aménagement, des cultivars, et de toutes les opérations sylvicoles, depuis la préparation du sol jusqu'à la coupe des bois ;
3. Validation du projet final par les parties prenantes (agriculteur, AFAF, AEC) et contractualisation ;
4. Planification des travaux, préparation du terrain et lancement du chantier de plantation ;
5. Chaque année : réalisation des travaux d'entretien et de gestion des peupliers selon le planning établi, et suivi des opérations ;
6. Coupe et vente des bois ;

En parallèle : rémunération annuelle du bénéficiaire selon les termes définis dans le contrat (avance sur coupe).



Conditions d'éligibilité

- Vous êtes exploitant agricole ou représentez une coopérative, actif dans l'une des régions cibles (Normandie, Centre-Val de Loire, Pays de la Loire, Hauts-de-France, Grand-Est) ?
- Vous avez pour projet de produire du peuplier agroforestier sur vos parcelles agricoles, en bordure ou en intra-parcellaire (minimum 400 arbres par projet) ?
- Vous recherchez un appui technique et une aide à l'investissement pour financer votre projet de plantation et assurer l'entretien des arbres, au cours de leur croissance ?

Envoyez-nous votre formulaire de manifestation d'intérêt complété à l'adresse suivante :

plantation@agroforesterie.fr *

[Télécharger le formulaire de
manifestation d'intérêt](#)



**Tout renseignement complémentaire concernant cet appel à projets pourra également être obtenu à cette adresse mail.*

Clôture de l'appel à projets le 15 septembre 2022. Sélection des dossiers au fil de l'eau.

Pour en savoir plus sur le sujet du peuplier agroforestier, consultez notre guide "Le peuplier agroforestier, techniques et coûts de plantation" de P. Van Lerberghe et A. Parizel (2020, deuxième édition) – CNPF-IDF et AFAF.

